

# COMMUNE DE LA RENAUDIE (Puy-de-Dôme)

## DOCUMENT D'INFORMATION COMMUNALE SUR LES RISQUES MAJEURS (DICRIM)

### LE MOT DU MAIRE

Suite aux différentes lois, décrets, codes ... qui se sont succédés pendant des années, tous les maires du département ont l'obligation d'informer leurs habitants sur les risques majeurs « susceptibles » de toucher leur commune.

Compte tenu des renseignements fournis par les services de l'Etat, notre commune est exposée au :

- Risque séisme (faible)
- Risque évènements climatiques (faible)
- Risque feux de forêt (faible)

Veuillez trouver ci-joint quelques renseignements en souhaitant ne jamais les mettre en pratique !

*Le Maire*

*Francis GIRAL*

#### Cadre législatif

L'article L125-2 du Code de l'Environnement pose le droit à l'information de chaque citoyen quant aux risques qu'il encourt dans certaines zones du territoire et les mesures de sauvegarde pour s'en protéger.

Le décret n° 90-918 du 11 octobre 1990 modifié par le décret n° 2004-554 du 9 juin 2004, relatif à l'exercice du droit à l'information sur les Risques majeurs, précise le contenu et la forme de cette information.

# RISQUE SISMIQUE

## OU TREMBLEMENTS DE TERRE

Mesures de prévention et de sauvegarde

Que doit faire la population :

AVANT	PENDANT la première secousse	APRES la première secousse
<b>Repérer :</b>  Les points de coupures du gaz, de l'eau et de l'électricité.	<b><u>RESTER OU L'ON EST .</u></b>  <b>A l'intérieur :</b> Se mettre près d'un mur, une colonne porteuse ou sous des meubles solides, s'éloigner des fenêtres.	<b><u>EVACUER LE PLUS VITE</u></b>  <b><u>POSSIBLE</u></b>  <b>Se méfier :</b> Des répliques : il peut y avoir d'autres secousses.  <b>A l'extérieur :</b> Ne pas rester sous des fils électriques ou ce qui peut s'effondrer (ponts, corniches, toitures, ).
<b>Fixer :</b>  Les appareils et les meubles lourds.		<b>Ne pas prendre :</b> Les ascenseurs pour quitter un immeuble.
<b>Préparer :</b>  Un plan de regroupement familial (repérer des abris).	<b>En voiture :</b> S'arrêter et ne pas descendre avant la fin des secousses.	<b>Vérifier</b> l'eau, l'électricité, le gaz.  <b>Couper</b> les compteurs.
<b>Privilégier :</b>  Les constructions parasismiques.	<b>Se protéger :</b> La tête avec les bras.	<b>En cas de fuite de gaz :</b> Ouvrir les fenêtres et les portes  <b>Prévenir</b> les autorités.
<b>S'informer :</b>  Des risques et des consignes de sauvegarde..	<b>Ne pas allumer :</b> De flamme.	<b>S'éloigner :</b> De tout ce qui peut s'effondrer et écouter la radio.  <b>Ne pas aller :</b> Chercher ses enfants à l'école, leurs enseignants s'occupent d'eux, ils seront pris en charge de façon prioritaire.

*Toutes les communes du département sont concernées par le risque sismique.*

# RISQUES EVENEMENTS CLIMATIQUES

Il existe trois risques principaux :

- **Les tempêtes**
- **Les intempéries hivernales**
- **La canicule**

## MESURES DE GESTION DE CRISE

Risques tempêtes	Risques intempéries hivernales	Risques canicule
<ul style="list-style-type: none"><li>• Mettez à l'abri les animaux et tous matériels pouvant être emportés par le vent et présentant un risque pour autrui</li><li>• gagnez votre habitation ou un abri et évitez toutes sorties</li><li>• si vous êtes au volant, modérez votre vitesse</li><li>• si vous êtes dehors, évitez de marcher le long des murs en raison de chutes possibles de tuiles, d'antennes, etc</li><li>• ne touchez pas aux fils électriques tombés sur la chaussée</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Évitez les sorties non indispensables que ce soit à pied, en deux roues ou en voiture</li><li>• si tel est le cas, informez vous des conditions de circulation et soyez prudents si vous prenez le volant et prévoyez des vêtements chauds et des provisions en cas de déplacement indispensable</li><li>• prévoyez des équipements spéciaux avant de vous engager dur un itinéraire enneigé</li><li>• si vous êtes bloqués dans votre voiture, éteignez votre moteur pour éviter les intoxications au monoxyde de carbone</li><li>• maintenez ( ou mieux faites vérifier ) la ventilation de votre habitation pour éviter tout risques d'asphyxie</li><li>• dégagiez la neige devant votre habitation et utiliser du sel pour réduire les risques de chutes</li><li>• Il est bon de rappeler que pénallement, tout riverain d'une voie est tenu d'enlever la neige et de procéder au salage pour éviter la formation de glace.</li><li>• La Mairie et le Conseil Général sont responsables de la partie roulante des chaussées</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• N'hésitez pas à aider ou à vous faire aider</li><li>• évitez les sorties et les activités aux heures les plus chaudes</li><li>• passez au moins 3 heures par jour dans un endroit frais</li><li>• rafraîchissez vous, mouillez vous le corps plusieurs fois par jour</li><li>• buvez de l'eau fréquemment et abondamment même sans soif</li></ul>

# RISQUES FEUX DE FORET

L'alerte est donnée par la sirène

## MESURES DE GESTION DE CRISE

AVANT	PENDANT	APRES
<ul style="list-style-type: none"><li>Respecter les mesures de préventions définies par la Police (interdiction de feux , écobuages)</li><li>Repérer les chemins d'évacuation, les abris</li><li>Débroussailler régulièrement les abords des résidences</li><li>Vérifier l'état des fermetures et des toitures</li><li>Prévoir des moyens de lutte contre l'incendie ; points d'eau, matériel d'arrosage</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Dès constatation du départ d'un feu appeler les pompiers au 18 ou au 112</li><li>Attaquer le feu si possible</li><li>Rechercher un abri et signaler votre présence</li><li>Fuir si vous n'avez pas d'abri en utilisant les voies existantes</li><li>Respirer au travers d'un chiffon humide</li><li>Ne pas sortir de sa voiture et s'isoler le plus possible de toute végétation</li><li>Dans un bâtiment, arroser les boiseries extérieures et els abords immédiats, fermer portes et fenêtres</li><li>Fermer le gaz</li><li>Occulter les aérations avec du linge humide</li><li>Ouvrir l'accès à votre parcelle pour faciliter l'accès des pompiers</li><li>En cas d'évacuation, suivre les ordres des forces de police en emportant le strict nécessaire</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>Appeler les Sapeurs pompiers si vous constatez toute anomalie : reprise de feu, structure de bâtiment</li></ul>

# **NUMEROS UTILES**

<b>SAMU</b>	<b>POMPIERS</b>	<b>GENDARMERIE</b>	<b>MAIRIE</b>
<b>15</b>	<b>18</b>	<b>17</b>	<b>04 73 72 60 56</b>

	<b>Médecins</b>	<b>Infirmiers</b>
Augerolles	04 73 53 50 05	04 73 53 51 02 04 73 53 57 44 09 65 11 19 89 04 73 53 64 21 06 65 66 64 21
Courpière	04 73 53 12 84 04 73 51 22 82	
Noirétable	04 77 24 70 36 04 77 24 71 65	
Vollore-Ville	04 73 53 72 94	